

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre 2023, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, GIUDICELLI Paul, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent et VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 10	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI-BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe et SANTARELLI Félix.
Votants : 13	Etaient absents : CESARI Mathieu et CUCCHI Caroline.
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe.
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### Objet : Adhésion à la Charte de la langue corse – *Adesioni à a Cartula di a lingua corsa*

Le Maire expose au conseil municipal,

La langue corse fait partie de notre patrimoine commun et contribue à la diversité linguistique et culturelle qu'il convient de protéger. Elle est source de dynamisme culturel en Corse, favorise le lien social et se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et notre génération porte une responsabilité particulière dans sa pérennisation.

La Collectivité de Corse mène des politiques fortes en faveur de la langue corse depuis plusieurs années. En décidant de signer la Charte de la langue corse, la commune de Pianottoli-Caldarello s'inscrit dans cette dynamique.

Cette charte, lancée par la Collectivité, vise à mobiliser tous les acteurs de la société (associations, entreprises, syndicats, collectivités locales) en faveur de la langue corse. Elle permet de favoriser le bilinguisme dans la vie de notre commune par différentes mesures concrètes.

La charte propose un engagement sur 3 niveaux, du plus simple au plus engagé.

Il est proposé de retenir les engagements spécifiques au niveau 1 dans un premier temps.

Pour ce faire, la commune se propose de mettre en place les actions suivantes :

- Papier à en-tête bilingue ;
- Message bilingue sur le répondeur de la mairie, avec formule de lancement en corse ;
- Signalétique bilingue externe de la mairie ;
- Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue ;
- Signalisation festive en langue corse ou bilingue

La commune s'engage à réaliser l'ensemble des actions correspondant au niveau choisi dans un délai d'un an.

Où cet exposé,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver l'adhésion à la Charte de la langue corse.

**Article 2 :** de désigner Monsieur Jean-Pierre SAMPIERI, Deuxième adjoint au Maire, comme élu référent pour la mise en application de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion de ladite charte.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	—
ABSTENTION :	—
NON PARTICIPATION :	—

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>29 septembre 2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 22 septembre 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 septembre 2023</p> <p style="text-align: right;">Le Maire  Charles-Henri BIANCONI</p> 
--	--